



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt trois, le vingt et un mars**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Antoine DE VITA, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Jean-Louis COGAN, M. Stéphane SOLER, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean-Philippe AUBERT.

Étaient absents non excusés : Mme Sylvie DUCLOS, Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Jean-Louis COGAN en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie BESSON, Mme Sandrine BERNARD en faveur de M. Vincent PELAQUIE, M. Jean-Philippe AUBERT en faveur de M. Georges DANIEL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire :

M. Antoine DE VITA se propose comme secrétaire de séance. M. Antoine DE VITA est élu à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

Madame le Maire précise que le point 7 de l'ordre du jour est ajourné.

1) Bail de location logement Centre est : école Raoul Laurent

Madame le maire rappelle le principe pris les années précédentes à savoir une révision annuelle des loyers par application du dernier taux publié par l'INSEE soit celui du 4ème trimestre 2022 qui prévoit une augmentation de 3,5%. Considérant que le bail précaire et révocable conclu avec Mr et Mme JOUSSAUME pour le logement sis à l'école Raoul Laurent est arrivé à échéance le 28 février 2023, il est proposé d'en conclure un autre avec ces mêmes personnes et d'en fixer le loyer mensuel à 533,75 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Création du Conseil Municipal des Jeunes - CMJ

La création d'un conseil municipal des jeunes a déjà été évoqué par Madame le Maire lors du précédent conseil municipal. La parole est donnée à Monsieur le premier adjoint qui développe le sujet et explique à l'assemblée que le conseil municipal des jeunes sera composé de 6 élus en binômes mixtes, soit : 2 CM2, 2 CM1 et 2 CE2. Les CE1 participeront néanmoins aux élections. Les mandats sont maintenus au cours des années scolaires dans l'établissement. Les membres de ce conseil des jeunes participeront aux événements de la commune. L'objectif est de responsabiliser les jeunes et de les rendre acteurs de la vie citoyenne. Les élections auront lieu le jeudi 23 mars à l'école. Une réunion par trimestre est prévue de manière à communiquer directement les souhaits et observations des enfants de l'école aux membres du conseil municipal. Madame le Maire ajoute qu'il est prévu une visite du sénat, peut être même une visite de l'assemblée avec les membres du conseil municipal des jeunes.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 : remplacement menuiseries salle place de la mairie (ancienne bibliothèque)

La commune envisage de remplacer 3 menuiseries de la salle située place de Mairie anciennement Bibliothèque. Madame le Maire précise que le Fonds Vert 2023 vient d'enrichir les subventions déjà existantes (DSIL) et en particulier dans le cadre de la rénovation énergétique. Le coût prévisionnel est estimé à 6 257 € HT soit 7 508, 40 € HT avec le souhait d'obtenir une subvention de 40%. Madame le Maire décide de proposer ce dossier au titre du Fonds Vert 2023..

Délibération votée et adoptée à la majorité

17 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

4) Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 : remplacement menuiseries Mairie

Madame le Maire expose le projet de remplacer 11 menuiseries vieillissantes de la Mairie pour un montant de 30 618 € HT soit 36 741,60 € TTC, avec le souhait d'obtenir une subvention de 40%.

Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre du Fonds Vert 2023.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 : Eclairage public

Madame le Maire rappelle le projet de changement des luminaires actuels par des luminaires LED.

Le projet présenté est de 203 241,99 € HT soit 243 890,39 € TTC avec le souhait d'obtenir une subvention de 40%.

Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre du Fonds Vert 2023, en complément de la subvention déjà obtenue.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 : performance énergétique logements communaux

Cette demande de subvention fait référence à la nécessité d'isoler et d'améliorer les performances énergétiques des logements communaux. Le projet s'élève à 59 479 € HT avec le souhait d'obtenir une subvention de 40% en complément d'une subvention déjà demandée. Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre du Fonds Vert 2023.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7) Modification du tarif "CANTINE SCOLAIRE" : AJOURNEE

8) Demande de subvention à la Région : soutien à la rénovation d'équipements sportifs

Madame le Maire précise qu'actuellement, de nombreux équipements sportifs font l'objet de demandes de subventions et expose le projet de rénover le boulodrome. Le devis retenu s'élève à 38 710 € HT soit 46 452 € TTC. Madame le Maire propose de présenter ce dossier à la Région afin d'obtenir une subvention d'un montant maximum de 15%.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

9) Demande de subvention au titre du FIPD 2023 - Programme S : Vidéo protection ECOLE

Cette demande concerne l'installation d'un système de vidéo protection pour la protection des écoles maternelles et primaires de la commune. Madame le Maire présente le projet global. Compte tenu de l'utilisation et de la finalité des divers moyens de surveillance, il est nécessaire de différencier les demandes de subventions. Cette demande concerne la pose d'une caméra sur le pignon du Dojo permettant de visualiser l'entrée de l'école. Le financement s'élève à 10 857,72 € HT. Le souhait est d'obtenir une subvention pouvant s'élever jusqu'à 40%. Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre du FIPD 2023.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

10) Demande de subvention au titre du FIPD 2023 : Vidéo protection

Cette demande de subvention concerne l'installation d'un système de vidéo protection sur la voie publique. Le montant des travaux s'élève à 59 021,02 € HT. Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre du FIPD 2023 afin d'obtenir une subvention s'élevant jusqu'à 40%.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

11) Demande de subvention au titre du FIPD 2023 - Programme S : Equipement des polices municipales

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de doter la commune d'un équipement de verbalisation et précise que ce projet a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil.

Le projet est estimé à 1029 € HT et Madame le Maire sollicite une subvention de 40 % au titre du FIPD 2023.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

12) Questions diverses

a- Rénovation du lavoir de Cannes : Le chantier de rénovation du Lavoir de Cannes a commencé. Il a été confié à l'association "Passe Muraille" dans le cadre des chantiers d'insertion de l'Agglomération du Gard Rhodanien. Afin de

connaître les limites exactes du terrain, un bornage sera effectué. Cela nous permettra d'envisager au mieux le devenir du site.

b- Ermitage de Mayran : Une rencontre avec Madame Welisch et les membres de l'association de Mayran a eu lieu le mercredi 15 mars. Un compte rendu détaillé a été réalisé et un chiffrage est attendu pour le mois prochain.

Madame Welisch nous accompagnera pour les dossiers de subvention auprès de la Drac et autres organismes. Une souscription auprès de la fondation du patrimoine est à prévoir.

c- RD 101 : Madame le Maire a reçu l'accord des services de l'état concernant les travaux de la route départementale qui pourront commencer courant septembre ou octobre. Un réajustement du devis est en attente et une demande de subvention est prévue.

d- Forage du stade : Un nouveau forage va être réalisé au stade. cela permettra de ne plus utiliser d'eau potable pour l'arrosage.

e- Plan de circulation globale de la commune et stationnement de la rue de la Combe : Un groupe de travail a été créé dans le but d'échanger avec les riverains de la rue de la Combe. Dans l'attente d'un projet d'aménagement, l'ensemble des sens de circulation du village vont être analysés avec un bureau d'étude.

f- Lotissement BAMA "Cinq Sols" : Le permis d'aménager a été accordé pour la création de ce lotissement et les travaux débiteront dans 1 ou 2 mois.

g- Zone de Font Hiau : L'installation d'un éclairage public est en cours. Un goudronnage se fera à l'issue de ces travaux.

h- Super U : Les travaux ont commencé. L'ouverture du magasin est prévue pour le mois de septembre.

i- Visite de Madame la Préfète : Sur invitation de Madame le Maire, Madame la Préfète est venue ce jour. Accompagnée de Madame la Maire, ses adjoints et de la presse locale, Madame la Préfète a visité quelques bâtiments patrimoniaux. Puis une réunion a eu lieu en Mairie en présence des élus. Madame le Maire a présenté les projets en cours.

j- Concernant l'ajournement de la délibération n°7 : Ce point concernait le prix des tickets de cantine. L'année dernière l'augmentation s'élevait à 2% et avait été résorbée par la Mairie. Cette année, l'augmentation est de l'ordre de 19%. Des échanges sont en cours avec le prestataire Terres de Cuisine.

k- Intervention de Monsieur PETITOT Hervé demandant un point concernant la redevance incitative : Madame le Maire rappelle que la commune est toujours en phase test jusqu'à la fin de l'année. Le forfait sera établi sur 15 levées par an et en fonction du nombre de personnes au foyer. La grille tarifaire est présentée sur le site internet de l'Agglomération du Gard Rhodanien. La forfaitisation sera effective au 1er janvier 2024 et une facture réaliste sera présentée à partir de l'année prochaine.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H10